



**LES PARTENAIRES SOCIAUX DE LA BRANCHE HOTELS – CAFES –  
RESTAURANTS TIRENT LE DERNIER BILAN DE LEUR ACTION DE  
SOLIDARITE EN FAVEUR DES SALARIES VICTIMES DES INTEMPERIES.**

**Les partenaires sociaux de la branche Hôtels – Cafés – Restaurants ont attribué 156 aides financières aux salariés de la profession victimes des intempéries, dans le cadre des aides exceptionnelles versées par l'action sociale du régime HCR Prévoyance.**

Les tempêtes Klaus, Xynthia et plus récemment les inondations du Var ont causé d'importants dégâts qui ont touché les professionnels du tourisme.

Avec une somme totale versée de **203 000 €**, les représentants de la branche professionnelle ont voulu manifester leur soutien aux salariés et à leur famille.

Ainsi, une aide exceptionnelle de 1000 € par salarié + 500 € par enfant à charge a été accordée dans les cas suivants :

- 1) l'entreprise a été momentanément fermée suite aux dégâts causés par la tempête et les salariés ont été de ce fait déclarés en chômage technique,
- 2) et/ou l'habitation du salarié a été atteinte au point de l'obliger à se reloger ailleurs.

Ces aides exceptionnelles s'ajoutent à ce qui est développé au titre de l'action sociale de la branche, à savoir :

- Aide au passage du permis de conduire ou au brevet de sécurité routière.
- Aide à la garde d'enfants.
- Aide pour les parents isolés.
- Aides en cas de difficultés passagères rencontrées par le salarié.

Pour plus d'informations :

- [www.hcr-solidaire.fr](http://www.hcr-solidaire.fr)
- [www.hcrprevoyance.fr](http://www.hcrprevoyance.fr)